

Division du Premier Degré  
Bureau des Moyens

Comité technique paritaire départemental  
Séance du 3 février 2011

## **Préparation de la rentrée 2011 dans les écoles du Bas-Rhin**

### **Présentation de la politique générale**

## I - Politique départementale pour la rentrée 2011

### 1- Les moyens alloués et les effectifs

Pour la rentrée scolaire 2011, la dotation des emplois du 1<sup>er</sup> degré affectés au département (5332.5 au 1<sup>er</sup> octobre 2010) est en diminution, conformément au budget de l'Etat, voté par le Parlement. L'Education Nationale contribue au remboursement de la dette de l'Etat par la réduction d'emplois, y compris dans le 1<sup>er</sup> degré. La répartition de cette contribution nationale se décline au niveau académique puis départemental. Elle s'établit à 93 emplois pour le département du Bas-Rhin, à mettre en rapport avec une baisse démographique prévisible de 492 élèves.

Pour autant, cette diminution de la dotation départementale nécessite une politique de répartition des emplois qui soit transparente, équitable et solidaire.

### 2- Politique départementale de répartition de la dotation d'emplois

La politique départementale de répartition des moyens tente de concilier chaque année deux nécessités :

- s'inscrire dans l'équité rigoureuse de traitement de l'ensemble des situations du département,
- analyser de façon particulière chacune de ces situations.

Cet exercice difficile s'appuie sur un travail étroit de concertation avec les acteurs qui instruisent le dossier sur le terrain, à savoir les Inspecteurs de l'Education Nationale, mais aussi avec les partenaires de l'école, élus et parents d'élèves. Il ne saurait s'agir uniquement d'un exercice technique mais bien d'un acte de politique éducative guidant les choix effectués et éclairant les décisions prises.

La répartition des emplois tient compte de l'enveloppe dont bénéficie le département, modifiée chaque année en fonction des évolutions des effectifs et des décisions prises aux niveaux ministériel et académique.

Cette année, la politique départementale de répartition des emplois s'appuie sur 4 objectifs majeurs.

#### **1) Premier objectif : mettre à jour le réseau des postes sur la base des évolutions des effectifs en tenant compte des particularités des écoles.**

Comme chaque année, un certain nombre de mesures liées au réseau des postes découlant du rééquilibrage rendu nécessaire au niveau départemental entraîne, sur la base essentiellement des prévisions des effectifs, un certain nombre d'ouvertures et de fermetures de classes.

Cette année, la scolarisation des enfants âgés de deux ans fera l'objet d'une attention particulière et se limitera aux secteurs sensibles ainsi qu'aux situations où un groupe important d'élèves de deux ans est scolarisé depuis plusieurs années.

La méthode utilisée s'appuie sur les données fournies par les directeurs d'écoles (constats de rentrée, prévisions des effectifs) mises en perspective et complétées, le cas échéant, par les Inspecteurs de l'Education Nationale après concertation avec les élus, puis sur l'étude à l'échelon départemental, en relation avec l'ensemble des partenaires de l'école. Trois temps forts viennent rythmer la préparation de la rentrée avec des consultations institutionnelles (Comité Technique Paritaire Départemental, Conseil Départemental de l'Education Nationale) précédant les prises de décisions :

∇ *avril (premières décisions sur la base des prévisions d'effectifs),*

- ∇ *juin (ajustements sur la base des inscriptions des élèves),*
- ∇ *septembre (ajustements de rentrée).*

Des documents techniques présentant les évolutions démographiques des écoles sont communiqués aux membres des différentes instances représentées (C.T.P.D., C.D.E.N.) précédant les prises de décisions pour alerter sur certaines situations dont les évolutions nécessitent une attention particulière. Ces situations sont signalées sur la base des repères départementaux, appliqués en première analyse de façon stricte, puis éventuellement corrigés pour tenir compte des autres objectifs de répartition des emplois.

Ces études préliminaires ne préjugent en rien des décisions qui ont été prises à l'issue des travaux des commissions départementales (C.T.P.D., C.D.E.N.). Pour faciliter l'étude, une présentation par type d'école, en fonction du nombre de classes, permet une mise en perspective des situations au niveau départemental. L'étude a débouché sur des propositions de décisions.

## **2) Deuxième objectif : mieux prendre en compte les organisations pédagogiques des écoles.**

Il s'agit de tenir compte des difficultés d'organisation pédagogique qui pourraient compromettre la mise en œuvre des politiques éducatives, notamment selon 4 aspects :

- porter une attention particulière aux effectifs et à la taille des classes de cycle 2 des écoles élémentaires afin de favoriser l'accompagnement des élèves lors des débuts de l'apprentissage de la lecture, notamment dans les écoles de taille importante ;
- dans les écoles des quartiers difficiles hors EP : faire une analyse spécifique de leurs difficultés, pas seulement sur une logique de moyens mais aussi de projet ;
- étudier de façon particulière l'organisation pédagogique des petites écoles rurales, notamment lorsque l'application stricte des repères d'étude nous amènerait à fragiliser les écoles à 3 classes ;
- veiller à une taille comparable des groupes monolingues et bilingues d'une même école comportant un site bilingue à parité horaire, dans le cadre d'une étude particulière de leur organisation pédagogique.

Cet objectif s'appuie donc sur une nécessaire solidarité entre les écoles du département.

## **3) Troisième objectif : tenir compte de la « mastérisation » de la formation des enseignants pour organiser le remplacement des enseignants en formation.**

L'Université forme environ 250 étudiants de Master 2 d'enseignement ; chacun de ces étudiants effectuera deux stages en responsabilité de deux semaines permettant le remplacement de 500 enseignants se formant pendant deux semaines. A cette modalité s'ajoute la mise en place du DIF (Droit Individuel à la Formation) permettant de rémunérer des enseignants se formant en dehors du temps scolaire.

Cela permet la suppression de postes de brigades de remplacement « stages », soit 20 à la rentrée 2011.

## **4) Quatrième objectif : adapter le remplacement de courte durée par le recours au recrutement de vacataires.**

Le département du Bas Rhin a un potentiel de remplacement supérieur à la moyenne nationale, et supérieur au Haut Rhin, ce qui nécessite une contribution plus importante du Bas Rhin pour revenir au moins au niveau national.

De plus, en cas de besoin, le département s'engagera dans le recrutement de vacataires pour assurer le remplacement de courte durée (moins de 10 jours). Il s'agira de recourir à des enseignants retraités, donc formés, à hauteur en moyenne de deux par circonscription.

De même, afin de mieux remplacer ces petits congés, le recours à des étudiants titulaires du Master 2 « enseignement » préparant le concours de Professeur des Ecoles est envisagé.

Cela permet la suppression de postes de remplaçants (ZIL) soit 40 à la rentrée 2011.